

bimensuel n° 53 : 15 septembre 1999

DÉPARTEMENT  
DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Culture  
Communication

# LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication



Les deux plateaux, Daniel Buren, sculpture in situ 1985/86 (détail).

ISSN 1255 - 6270

## PHOTO

### Un concours européen sur « les gens et les livres »

Ouvert aux photographes amateurs ou professionnels résidant en France, en Grèce ou en Suède, ceux-ci devront photographier la relation entre les livres et les lecteurs selon le style et la technique de leur choix. Les photos, en noir et blanc ou en couleurs, devront être imprimées sur papier, au format 20x25cm au format 30x40cm. Un jury international se réunira en décembre afin d'attribuer les prix.

Le règlement complet ainsi que la fiche de participation pourront être retirés au CNL ou envoyés sur simple demande.

La participation est ouverte jusqu'au 31 octobre 1999.

Renseignements :

Olivia Gemain, 01.49.54.68.65

mél : olivia.gemain@culture.fr

internet : www.centrenationaldelivre.fr

## FORMATION

### Perfectionnement des danseurs

4 janv >> 23 juin 2000

Cette formation gratuite s'adresse aux danseurs de moins de 26 ans en début de carrière ou pré-professionnels en danse contemporaine.

Proposée par le centre chorégraphique national de Montpellier, elle a pour but de donner aux stagiaires des outils leur permettant d'accéder à la vie professionnelle. Ils bénéficient de cours et d'ateliers de haut niveau, d'espaces d'échanges et de rencontres.

Envoi des candidatures avant

le 8 octobre 1999 à l'attention de

Catherine Hasler

CCN de Montpellier

Languedoc-Roussillon

Les Ursulines

Bld Louis Blanc, 34000 Montpellier.

Renseignements : 04.67.60.06.70

Directeur de la publication Marc Sadaoui. Rédacteur en chef Jean-Paul Ciret. Rédaction Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65. Sophie de Castelnaou 01.40.15.82.95. Avec la participation de Michèle Arigot, Zohra Ghout et Alice Varet. Comité de rédaction : Elisabeth Amram, Jacques Bordet, Didier Cossé, Anne Debailleux, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Martine Lehmann, Laurent Maillaud, Catherine Merlihot, Anne Racine, Muriel Schulze.

Conception graphique : Jeanne Verdoux-Paris/NY. Impression Maulde et Renou. N° de commission paritaire 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. Tirage 34 000 ex. Pour recevoir la lettre d'information adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : http://www.culture.gouv.fr

## LIVRE

### Lancement de la bourse Cioran

Le CNL propose une nouvelle aide aux auteurs : la bourse Cioran.

Les droits d'auteur de l'œuvre de Cioran ont été légués au CNL à charge pour celui-ci d'attribuer chaque année une bourse de 120 000 de francs à un auteur. Cette bourse sera allouée aux écrivains d'expression française qui ont publié au moins un ouvrage et sont auteurs au moins d'un essai ou, à défaut, de textes d'importance suffisante dans des revues.

La 1<sup>er</sup> bourse Cioran sera décernée avant la fin de l'année.

Les auteurs intéressés par cette bourse devront se faire connaître au CNL et déposer un dossier de candidature avant le 1<sup>er</sup> octobre 1999.

Renseignements :

Alain-Yves Brégent, 01.49.54.68.57

et Philippe Babo, 01.49.54.68.30

## SCÉNOGRAPHIE D'IMAGES ET DE SONS À MARSEILLE Vous êtes ici !

Jusqu'au 9 octobre 1999

Ici, c'est une esplanade de plus de 8000 m<sup>2</sup> sur le toit-terrasse de la Friche de la Belle de mai, pour la première fois ouvert au public. Ce site, transformé en espace de projections, devient un lieu de promenade, dans un pays d'images et de sons créé par Madeleine Chiche et Bernard Misrachi du Groupe dunes.

Production du Groupe dunes en coproduction avec Système friche théâtre.

De 20 h à minuit

toit-terrasse de la Friche

la belle de mai

41 rue Jobin, 13003 Marseille

Téléphone : 04.91.50.13.13.

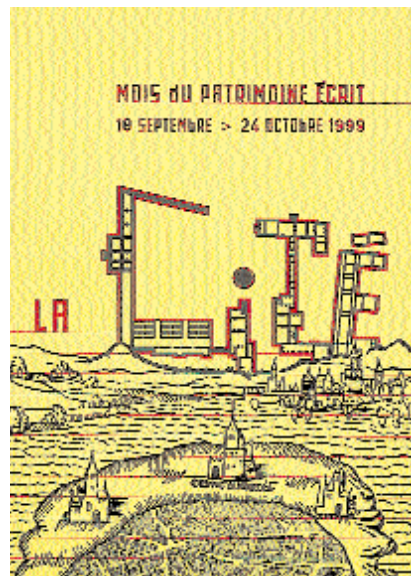
Internet : www.lafriche.org/groupedunes

## BIBLIOGRAPHIE NATIONALE Statistiques de la BNF

La Bibliothèque nationale de France vient de publier les *Statistiques 1998 de la bibliographie nationale française*. Les chiffres présentés constituent, du fait de l'exhaustivité de dépôt légal, une source d'information unique sur l'édition française dans les différents domaines du savoir : évolution du nombre de notices publiées, répartition des publications de livres par disciplines...

Renseignements : BNF, département du dépôt légal, quai François Mauriac, 75013 Paris.

Téléphone : 01.53.79.49.40.



## LE MOIS DU PATRIMOINE ÉCRIT

Plus de 300 établissements (bibliothèques municipales ou universitaires, services d'archives...) participent à cette manifestation et proposent de multiples animations pour célébrer le patrimoine écrit : les manuscrits, les livres anciens, les correspondances, les cadastres, les étiquettes, les gravures, ou encore les partitions...

La programmation s'articule autour de quatre axes :

>> **La cité à travers le patrimoine écrit** : le patrimoine écrit témoigne des transformations urbaines. Les manifestations proposées évoquent l'architecture, l'urbanisme, l'histoire des cités et l'histoire locale, mais aussi la cité dans la littérature.

>> **Sept expositions (RE)Découvertes** : à l'initiative de la DLL, sept expositions proposées par les bibliothèques municipales de Cahors, Dieppe, Grenoble, Langres, Nancy, Provins, Saint-Quentin ont été sélectionnées. Chacune d'elles décline le thème de la cité en fonction de l'histoire propre de chaque ville. Les catalogues des expositions seront publiés dans la collection (RE)Découvertes.

>> **Vues sur la ville** : un colloque se tiendra au musée de la peinture, à Grenoble, les 21 et 22 octobre. Des bibliothécaires, archivistes, universitaires et architectes se réuniront autour du thème de la cité et de ses différentes représentations.

>> **Patrimoine écrit/patrimoine vivant** : une brochure présentant les règles élémentaires pour la conservation et la valorisation des documents patrimoniaux sera publiée.

18 septembre >> 24 octobre

Le Mois du patrimoine écrit est organisé sous l'égide de la fédération française de coopération entre bibliothèques, en collaboration avec le ministère de la culture et de la communication (DLL) et les agences régionales de coopération entre bibliothèques.

Renseignements :

FFCB, 54 boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris.

Téléphone : 01.43.57.85.02. Site internet : www.ffcb.org

DLL, bureau du patrimoine, 27 avenue de l'opéra, 75001 Paris.

Téléphone : 01.40.15.74.57. Site internet : www.culture.gouv.fr



## DOSSIER

Ministère de la culture  
et de la communication

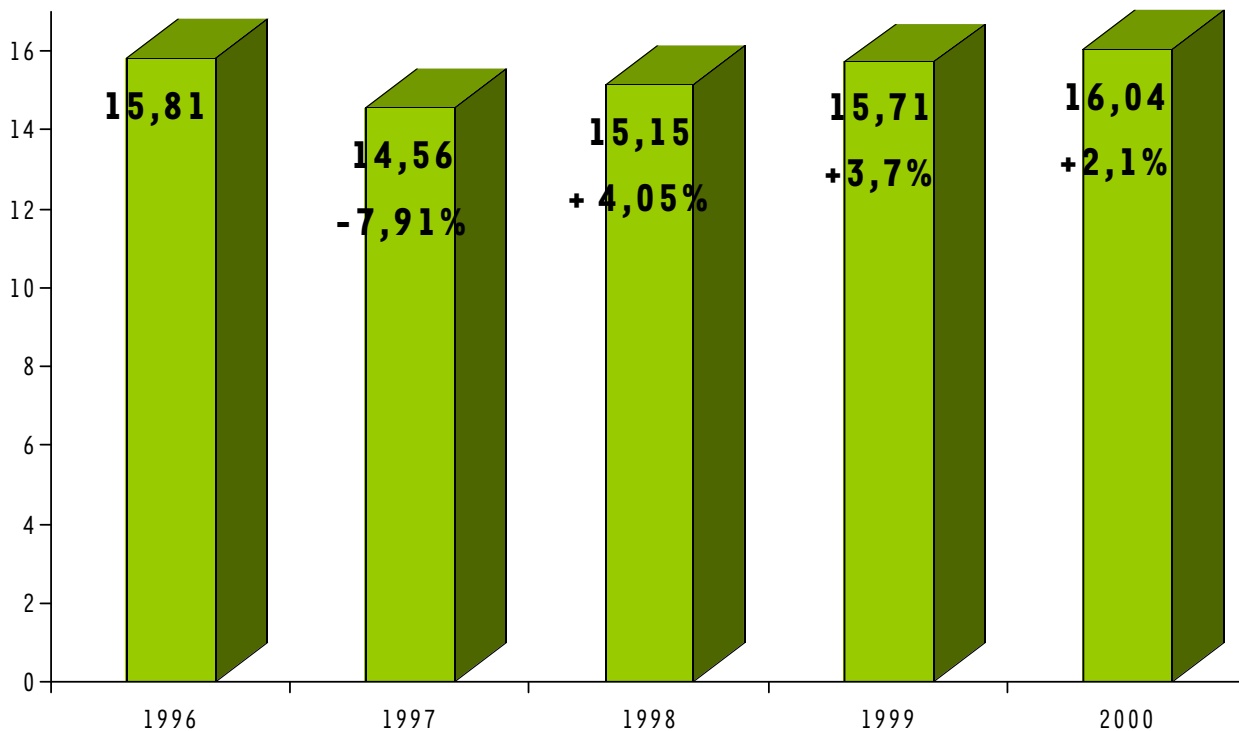
# BUDGET 2000

La présentation d'un budget est un moment fort de la vie politique et institutionnelle ; celui où s'expriment les orientations de fond de l'action du gouvernement. Le budget 2000 de la culture et de la communication, présente une forte progression qui sera tout entière utilisée pour renforcer le service public de l'audiovisuel et de la culture, soutenir la jeune création et faciliter l'accès de tous à la culture. Un budget qui marquera une étape décisive sur la voie de la démocratisation de la culture.

**Catherine Trautmann**

# BUDGET 2000 : CULTURE

## Une étape importante pour la démocratisation de la culture



**EVOLUTION DU BUDGET DE LA CULTURE**  
(EN MILLIARDS DE FRANCS)

### UN BUDGET PRIORITAIRE

Le budget de la culture pour 2000 marque une nouvelle avancée vers la réalisation de l'engagement pris par le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale, d'un budget de la culture représentant 1% du budget de l'Etat.

En 2000, le budget de la culture représentera 0,98% des charges nettes de l'Etat (à structure 1998 du budget général de l'Etat) contre 0,967% en 1999 (à structure 1998 du budget général de l'Etat).

Il bénéficiera d'une progression de 329 MF, soit +2,1% par rapport à la loi de finances pour 1999.

Cette augmentation le classe parmi les budgets prioritaires de l'Etat. Il augmente en effet à un rythme plus de deux fois supérieur à celui de l'inflation prévisionnelle (+0,9%), sur lequel est calquée l'évolution des dépenses de l'Etat en 2000.

Le budget de la culture pour 2000 va permettre d'engager une action résolue en faveur de la démocratisation des pratiques culturelles voulue par Catherine Trautmann.

### CETTE ACTION VA SE DÉVELOPPER DANS QUATRE DIRECTIONS

#### Elargissement de l'accès aux lieux de culture

Le budget comprend les crédits nécessaires à la mise en oeuvre des mesures tarifaires annoncées par Catherine Trautmann lors de sa communication en conseil des ministres du 23 juin sur la démocratisation des pratiques culturelles : **extension à l'ensemble des musées nationaux de la gratuité** pratiquée le premier dimanche de chaque mois au musée du Louvre (8 MF) ; **extension aux jeunes de 12 à 18 ans** de la gratuité d'accès aux monuments historiques ; **gratuité d'accès aux monuments historiques** pour tous un dimanche par mois du 1<sup>er</sup> octobre au 30 mai (15 MF) ; **application d'un tarif unique** le jeudi, fixé à 50 F, dans les cinq théâtres nationaux (Comédie-Française, Chaillot, Colline, Odéon, Strasbourg).

#### Développement des enseignements artistiques

Les mesures budgétaires prévues pour 2000 permettront d'améliorer

les conditions de vie et de travail des étudiants, d'améliorer la qualité des enseignements spécialisés et de renforcer la présence des enseignements artistiques en milieu scolaire.

Les crédits d'intervention du titre IV, consacrés aux enseignements, augmenteront de 53 MF en 2000 (+6,7%), ce qui témoigne de la priorité donnée à ce secteur.

14,5 MF seront consacrés à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants par l'alignement du régime des bourses des étudiants des écoles d'art et des écoles d'architecture sur celui appliqué par l'éducation nationale. Par ailleurs, 120 MF d'autorisations de programme (contre 55 MF en 1999), sont prévus pour la refonte de la carte scolaire de l'enseignement de l'architecture en Ile-de-France et pour la réalisation d'opérations dans les régions.

L'objectif d'amélioration de la qualité des enseignements spécialisés se traduira par plusieurs mesures : la préfiguration de deux nouveaux CEFEDM pour l'enseignement musical ; une progression ciblée des subventions de l'Etat aux réseaux de l'enseignement musical (conservatoires régionaux et écoles nationales de musique) et des arts plastiques (écoles nationales et municipales d'art).

La présence des enseignements artistiques en milieu scolaire sera plus affirmée : 10 MF seront consacrés à la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques dans les lycées (en collaboration avec l'éducation nationale). Autres mesures annoncées : le développement des contrats éducatifs locaux et du programme « Musique à l'école ».

#### Soutien à la création

Ministère du mouvement et de l'anticipation, le ministère de la culture et de la communication soutient la création contemporaine dans ses expressions les plus variées et dans le renouvellement des esthétiques.

Cet engagement se traduira en 2000 par une augmentation des concours au fonctionnement des centres d'art contemporain (3 MF) parallèlement à la mise en oeuvre du projet de Centre de la jeune création au Palais de Tokyo, pour lequel sont prévus les crédits d'investissement et de fonctionnement nécessaires à une ouverture courant 2000.

Une priorité sera à nouveau reconnue au secteur du spectacle vivant. Il bénéficiera de 80 MF de mesures nouvelles sur le titre IV. L'action engagée en faveur des esthétiques nouvelles (arts de la rue, arts du cirque et musiques actuelles) en 1999 sera poursuivie (20 MF de mesures nouvelles prévues à ce stade).

#### Assurer une maîtrise démocratique du passage à la société de l'information

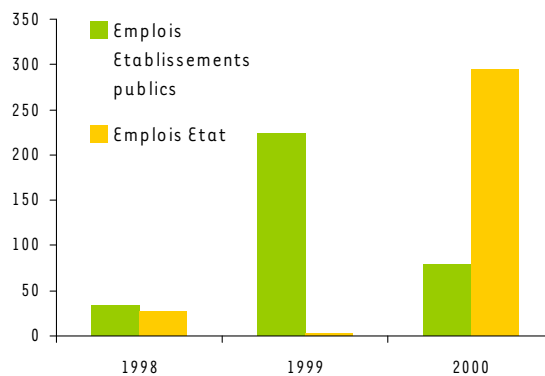
Les 130 espaces culture-multimédia constituent un moyen privilégié de démocratisation de l'accès à l'internet. Ce programme, qui a pour objet de former un large public aux technologies de l'information en tant que technologies culturelles et d'en démocratiser l'usage, sera poursuivi en 2000.

#### RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS

##### Le budget de la culture pour 2000 va favoriser le renouvellement des partenariats

Ce renouvellement porte en premier lieu sur l'objet culturel des contractualisations : en 2000, les actions de démocratisation de la lecture (dans le cadre des contrats ville-lecture) et de diffusion de la culture architecturale (à travers les conventions ville-architecture) connaîtront un développement important (4 et 3 MF de crédits

## EVOLUTION DES EMPLOIS EN CRÉATIONS NETTES



d'intervention supplémentaires à ce titre respectivement).

Il a trait par ailleurs à la nature des contreparties que l'Etat requiert de ses partenaires. C'est ainsi qu'après la charte du spectacle vivant, une charte de l'enseignement spécialisé sera publiée en 2000. Cette démarche de clarification des objectifs poursuivis en matière de subventionnement des structures et projets sera étendue aux rapports entre l'Etat et les institutions d'art contemporain. Elle conduira à un renforcement sélectif des concours de l'Etat en fonction du degré de prise en compte de ses objectifs.

#### Renforcement des concours à l'investissement pour la restauration de monuments historiques appartenant à des collectivités locales

En dépit de la montée en charge des travaux au Château et au domaine de Versailles, les crédits d'investissement du patrimoine consacrés aux opérations sur des palais nationaux diminueront en 2000. Des moyens supplémentaires pourront par conséquent être dégagés pour les subventions d'investissement à la restauration de monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat (+60 MF, soit +24,9%), ainsi qu'aux études et travaux relatifs à des espaces protégés et zones sauvegardés (+11 MF, soit +31,4%).

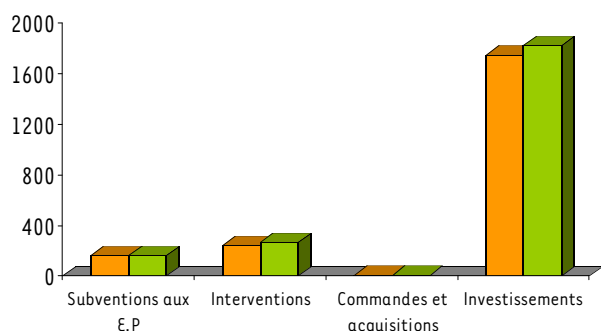
#### Augmentation des concours à l'investissement pour la réalisation d'équipements culturels locaux

Le montant des subventions d'investissement à des maîtres d'ouvrage locaux pour la rénovation ou la construction d'équipements culturels sera à nouveau augmenté en 2000 (+86 MF, soit +24,7%) : les services d'archives départementales et municipales et les équipements de spectacles en seront les principaux bénéficiaires.

Entre 1997 et 2000, le montant des subventions de l'Etat à des maîtres d'ouvrage locaux aura été porté de 214 MF à 434 MF, enregistrant ainsi un doublement.

Par l'étendue de ses interventions et la vitalité de son action, le ministère de la culture et de la communication, conformément à la volonté de Catherine Trautmann, s'affirmera en 2000 comme un acteur majeur de l'enrichissement de la vie quotidienne de nos concitoyens et d'un accès toujours plus large de ces derniers aux oeuvres et pratiques culturelles.

## architecture et patrimoine



### ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

#### Un effort budgétaire massif en faveur de l'enseignement de l'architecture

>> Les subventions de fonctionnement aux écoles d'architecture bénéficieront d'une mesure nouvelle de 3,5 MF.

>> 7 MF seront consacrés à l'alignement du régime des bourses à caractère social versées aux étudiants en architecture sur celui de l'éducation nationale.

>> Le doublement des crédits d'investissement destinés à la rénovation, l'extension et la création d'écoles d'architecture, porté à 120 MF en 2000, permettra d'engager la mise en oeuvre de la nouvelle carte scolaire en Ile-de-France et des opérations en région.

>> L'augmentation de 3 MF de la subvention de fonctionnement à l'Institut français d'architecture, lui permettra d'assurer la préfiguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine au Palais de Chaillot.

>> 3 MF de crédits d'intervention seront attribués aux DRAC afin de développer les conventions de ville - architecture.

#### La gratuité d'accès aux monuments nationaux un dimanche par mois

15 MF permettront de financer les deux mesures tarifaires annoncées par Catherine Trautmann en faveur d'un plus large accès aux monuments historiques gérés par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites : le relèvement de 12 à 18 ans de l'âge limite pour une entrée gratuite tout au long de l'année (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000) et un accès gratuit pour tous un dimanche par mois hors saison touristique (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 mai, dès le du 1<sup>er</sup> octobre 99).

#### Un effort accru en faveur de la restauration des monuments historiques

>> Le poids des grandes opérations relatives à des palais nationaux (Opéra Garnier, Palais de Chaillot, Château et domaine de Versailles et Grand Palais) diminue fortement. Les crédits nécessaires à la restauration de la partie sud et de la nef du Grand Palais ayant été ouverts dès les lois de finances pour 1998 et 1999, seul un montant limité de nouveaux crédits est prévu pour 2000 au titre du Grand Palais (30 MF). En dépit d'un effort accru en faveur de Versailles (90 MF en autorisations de programme contre 69 MF en 1999 sur l'ensemble des chapitres d'investissement du budget de la culture), destiné à traiter en priorité les réseaux et la sécurité, le montant des crédits d'investissement relatifs aux grandes opérations est en forte réduction (192 MF en autorisations de programme en 2000 contre 288,5 MF en 1999).

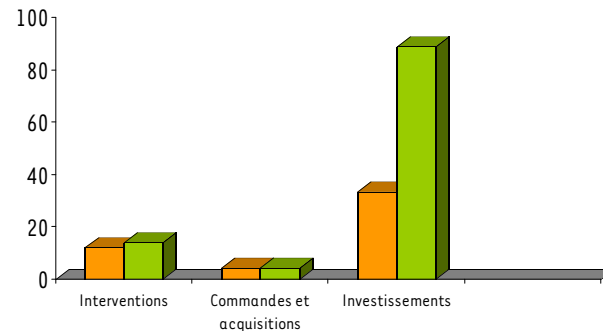
>> Les crédits d'investissement consacrés à la restauration des monuments historiques appartenant à l'Etat augmentent de 37 MF, soit une progression de +5,9 %.

>> Le montant des subventions à la restauration de monuments historiques - propriété de collectivités locales pour l'essentiel - n'appartenant pas à l'Etat progresse de 59,6 MF, soit (24,9 %).

#### La qualité des espaces et de l'architecture

Avec 11 MF de mesures nouvelles en autorisations de programme, les actions en faveur de la qualité des espaces et de l'architecture bénéficieront de moyens renforcés (+31,4%).

## archives



### ARCHIVES

#### Actions d'urgence pour les Archives nationales

S'agissant des Archives nationales, une enveloppe de 23,70 MF d'autorisations de programme (contre 3,50 MF en 1999), permettra de financer des travaux urgents d'amélioration des locaux de conservation et d'accueil, ainsi que de restauration et de reproduction, par voie de microfilm ou de numérisation, des collections dont l'état ne permet plus la communication.

#### Des moyens d'intervention renforcés

2 MF de crédits d'intervention sont prévus.

#### Doublement des concours aux investissements des collectivités locales

Les crédits d'investissement (ouverture de programme) destinés à la construction ou à l'extension des archives départementales et municipales sont portés de 30 MF en 1999 à 65 MF.

### DÉVELOPPEMENT CULTUREL

#### Elargir l'accès aux enseignements artistiques

17,3 MF de mesures nouvelles seront consacrés en 2000 à l'éducation artistique et culturelle en faveur des publics scolaires et universitaires.

Plusieurs actions arrêtées conjointement par Catherine Trautmann et Claude Allègre vont prendre leur essor en 2000. Il s'agit :

>> de la mise en place d'ateliers d'expression artistique dans les lycées, notamment professionnels, avec un objectif de généralisation en 2001 ;

>> du soutien apporté aux activités culturelles et artistiques créées dans le cadre des contrats éducatifs locaux ;

>> de l'organisation dans les écoles primaires d'un enseignement musical pour tous les élèves grâce en particulier à l'intervention des écoles de musique ;

>> de l'introduction dans les cursus scolaires d'une éducation à l'image.

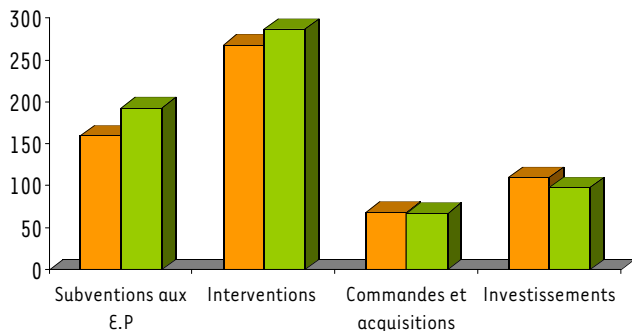
#### Favoriser l'accès du plus grand nombre à la société de l'information

Le programme des espaces-culture-multimédia lancé en 1998 développe la dimension culturelle des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la fois comme outil d'accès à la culture et au savoir et comme outil d'expression et de création. Il sera poursuivi en 2000.

#### De nouveaux partenariats pour une proximité culturelle véritable

Dans le cadre de la politique de la ville (création de programmes

## arts plastiques



d'Action Culturelle Ville) des contrats d'agglomération, des contrats de pays et des communautés de communes permettront de nouvelles réalisations répondant à des demandes nouvelles :

- >> lieux-ressources pour les pratiques amateurs ;
- >> projets susceptibles d'entraîner le rapprochement des amateurs et des professionnels ;
- >> espaces « intermédiaires » faisant une large place à la pluridisciplinarité favorisant la mixité des publics et les échanges entre pratiques artistiques et cultures différentes.

La diminution des crédits d'investissement qui correspond à l'achèvement de certains grands projets en région recouvre une augmentation des autorisations de programme relatives aux équipements de diffusion culturelle dont le montant est porté de 48,5 MF à 61 MF, soit une augmentation de 25,8%.

### ARTS PLASTIQUES

Les moyens qui leur sont accordés sont portés de 606,6 MF en 1999 à 644,2 MF en 2000 (en dépenses courantes et autorisations de programmes).

#### Soutien renforcé à la jeune création et au réseau de l'art vivant en région

Les concours au fonctionnement des institutions de diffusion de l'art contemporain seront augmentés de 3 MF.

#### Mise en œuvre du projet de Centre de la jeune création au Palais de Tokyo

La création d'un centre d'expositions et de rencontres, dédié à la création contemporaine au Palais de Tokyo, prendra effet au cours de l'année 2000. Le montant des travaux s'élèvera à 30 MF et une subvention de fonctionnement de 2 MF est prévue pour la seconde moitié de l'année 2000.

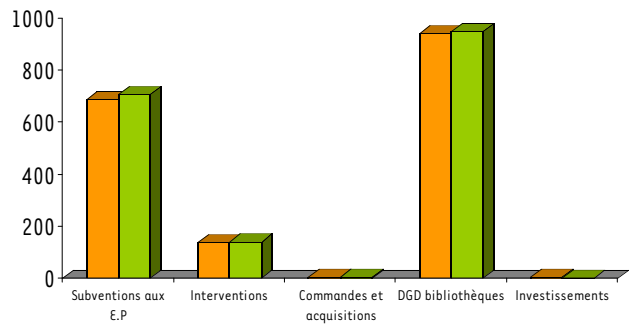
#### Des moyens accrus pour les enseignements

- >> 7,5 MF seront consacrés à l'alignement du régime des bourses à caractère social sur celui de l'éducation nationale

- >> Les concours de l'Etat aux écoles seront renforcés : 8 MF de crédits supplémentaires sont prévus (1,5 MF pour les écoles nationales et 6,5 MF pour les écoles municipales). Les crédits d'investissement destinés aux écoles d'art municipales s'élèveront à 20 MF.

- >> Les établissements nationaux bénéficieront de mesures nouvelles pour l'amélioration des équipements en région ; la Villa Arson à Nice fera l'objet d'une seconde tranche de travaux de restructuration (d'un montant de 6 MF) et développera parallèlement son activité de Centre d'art.

## livre et lecture



En outre, la rénovation du bâtiment « Ulm » de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs sera poursuivie (16 MF de crédits d'investissement) ; l'Ecole nationale supérieure des beaux arts bénéficiera de travaux d'aménagement (pour un montant de 11,2 MF), auxquels s'ajoutera une dotation particulière pour la restauration des parties classées.

### LIVRE ET LECTURE

#### Renforcement des actions en faveur de la lecture

- >> En 2000, les DRAC disposeront de moyens d'intervention accrus (4 MF). Elles s'attacheront à conforter le maillage du territoire pour contribuer à la réduction des inégalités dans l'accès au livre et à la lecture.

- >> En outre, une aide accrue sera apportée à la formation des emplois-jeunes, médiateurs du livre et médiateurs des nouvelles technologies de l'information. Le recours, par les bibliothèques comme par les librairies, aux supports et techniques numériques, sera soutenu.

#### Poursuite de la modernisation du réseau des bibliothèques

- >> Au sein de la dotation générale de décentralisation (948,52 MF pour les bibliothèques), la 2<sup>e</sup> part du concours particulier pour les bibliothèques municipales permettra de soutenir plus de 300 opérations de construction et d'extension de bibliothèques.

- >> Des moyens nouveaux (augmentation de 20 MF de la subvention de fonctionnement) accompagneront cet effort afin que la BNF puisse jouer pleinement son rôle de tête de réseau des bibliothèques

françaises. Cette mesure nouvelle concourra également à l'amélioration de l'accueil du public et des conditions de travail des agents.

#### La Bibliothèque publique d'information : des services renouvelés pour un public diversifié

- >> A la réouverture du Centre Pompidou, la bibliothèque offrira 1.800 places de travail rénovées permettant la consultation directe de 500 000 documents.

- >> Des espaces spécialisés pour l'audiovisuel, l'auto-formation, la presse, et un service avancé de références bibliographiques contribueront à l'élargissement de l'offre documentaire.

- >> Le renouvellement du système informatique et des possibilités d'accès à l'internet faciliteront l'aide à la recherche pour le public.

### Gratuité d'accès dans tous les musées nationaux le premier dimanche de chaque mois

Cette mesure généralise à l'ensemble des musées nationaux l'expérience menée au Louvre depuis 1996. Il s'agit de favoriser l'accès d'un plus large public aux musées pour faire de leurs collections un bien mieux connu et partagé.

### L'ouverture vers les publics

Une mesure nouvelle de 2 MF pour la poursuite d'un fonds expérimental de soutien aux expositions d'intérêt national organisées par les musées classés et contrôlés, mis en place en 1999 afin de favoriser un plus grand rayonnement de ces manifestations, notamment en direction des publics prioritaires de la politique de démocratisation culturelle.

### L'enrichissement des collections nationales

La dotation du fonds du

### La rénovation des musées nationaux et la sécurité

>> Les dotations prévues permettront notamment de financer l'achèvement du grand chantier de rénovation du musée national des arts asiatiques, la poursuite de la mise en place de la muséographie du musée national de la préhistoire des Eyzies, ainsi que la rénovation des espaces d'accueil et d'exposition du musée d'Orsay et la restructuration du musée de l'Orangerie aux Tuileries.

>> Le plan de sécurité dans les musées nationaux sera poursuivi avec l'introduction de nouveaux dispositifs de sécurité mécanique et électronique.

### Un nouveau renforcement des moyens consacrés aux chantiers de rénovation et de modernisation des musées classés et contrôlés

Le montant des subventions à l'investissement de l'Etat aux collectivités locales pour la rénovation et la modernisation des musées classés et contrôlés est porté de 116,6 à 130 MF.

### La reconnaissance de l'apport des langues régionales et minoritaires à la culture française

La charte européenne pour les langues régionales et minoritaires a été signée par le gouvernement le 7 mai 1999. En juin 1999, le Conseil constitutionnel, consulté par le Président de la République dans la perspective de la ratification de la charte par le Parlement, a déclaré celle-ci contraire à la Constitution. Il a cependant indiqué que les mesures que la France envisageait de retenir dans la partie de la charte comportant des options étaient conformes à la Constitution.

Cette décision ne fait pas obstacle, dans le cadre des principes constitutionnels, à la reconnaissance de la place qu'occupent ou qu'ont vocation à occuper les langues régionales et minoritaires dans le patrimoine culturel de la Nation et dans la vie culturelle.

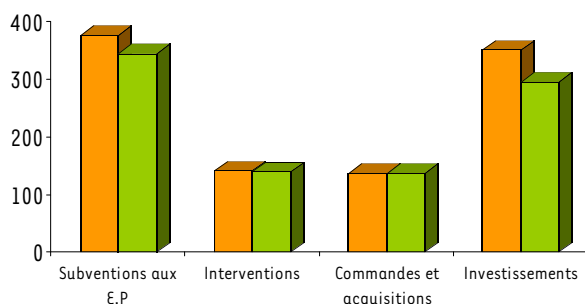
### Les actions prévues dans le domaine de la culture

À cet effet, des mesures nouvelles d'un montant de 3 MF (2 MF de crédits déconcentrés et 1 MF de crédits centraux) sont prévues. Elles vont permettre d'engager une politique ouverte et adaptée en faveur des langues régionales et minoritaires, qui concernera les 75 langues recensées dans le rapport Cerquiglini :

>> soutien à des actions à caractère purement linguistique : collecte du patrimoine linguistique, description et études sur les langues et équipement linguistique (grammaire, dictionnaires...), notamment pour les départements et territoires d'outre-mer, observation des pratiques linguistiques ;  
 >> actions linguistiques qui ne peuvent être prises en compte dans le cadre des procédures ou des critères habituels, notamment le secteur de l'édition où pourront être mises en œuvre les recommandations du rapport Poignant ;  
 >> mise en œuvre d'actions nouvelles en faveur de l'intégration par la prise en compte de situations linguistiques spécifiques (diglossie, mauvaise maîtrise du français, quête d'identité...).

Les crédits centraux (1 MF de mesures nouvelles) sont destinés au financement d'opérations à caractère national ou interrégional ainsi que d'actions conduites en liaison avec des organismes nationaux. L'ouverture de crédits déconcentrés (2 MF), qui constitue une nouveauté du projet de loi de finances pour 2000, permettra aux directions régionales des affaires culturelles, dans les régions les plus directement concernées, d'engager des actions de valorisation des langues régionales.

### musées



patrimoine est reconduite à 105 MF afin notamment : de permettre l'acquisition des oeuvres dont le refus de certificat d'exportation est arrivé à échéance, de poursuivre, conjointement avec le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, une politique ambitieuse d'acquisitions destinées au musée du Quai Branly, voulu par le Président de la République, et de concourir à l'enrichissement des collections des musées nationaux et des musées classés et contrôlés.

### Une dynamique nouvelle pour les musées en région

>> 4 MF de mesures nouvelles sont prévues pour soutenir leurs actions de diffusion culturelle et concourir à la restauration de leurs collections. La plus grande partie des crédits destinés à la restauration des collections des musées classés et contrôlés sera désormais déconcentrée.

>> La politique de dépôt d'oeuvres remarquables des musées nationaux auprès des musées classés et contrôlés sera renforcée.



### 80 millions de francs de mesures nouvelles pour le titre IV

>> 80 MF de mesures nouvelles sont prévues sur le titre IV (après 110 MF en 1999 et 37,8 MF en 1998), portant à 218,4 MF le montant total des crédits d'intervention du ministère de la culture et de la communication dans le domaine du spectacle vivant ;

>> une augmentation de 47,6 MF, soit 21,9 %, des crédits d'investissement, qui traduit un renforcement significatif de la capacité d'action du ministère de la culture et de la communication pour la rénovation ou la construction d'équipements culturels en région ;

>> une augmentation des subventions de fonctionnement et d'investissement courant aux établissements publics, notamment les théâtres nationaux.

### Le jeudi : tarif unique de 50 F dans les cinq théâtres nationaux

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, les cinq théâtres nationaux (Comédie-Française, Chaillot, Odéon, Colline et Strasbourg) proposeront une soirée hebdomadaire - le jeudi - à tarif unique fixé à 50 frs. L'incidence de cette mesure sur les recettes des théâtres nationaux sera intégralement compensée.

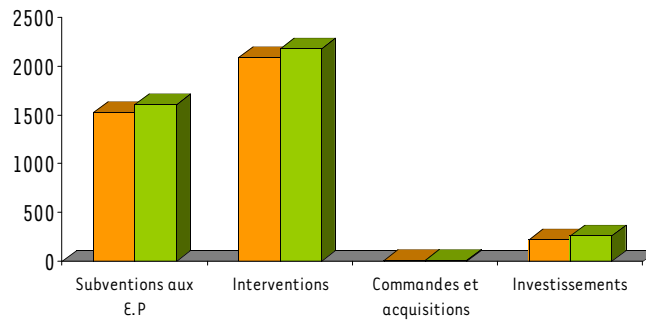
### Poursuivre la démarche contractuelle

La charte de service public qui est entrée en vigueur cette année a permis d'établir de nouveaux rapports contractuels avec l'ensemble des équipes de production et de diffusion artistique.

Une charte de l'enseignement spécialisé sera progressivement mise en œuvre au cours de l'année 2000 par la signature de conventions d'objectifs avec les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique. L'application de ces conventions se traduira par une augmentation progressive et sélective du soutien financier de l'Etat à ces structures.

### Encourager la pratique d'une discipline artistique

La démocratisation de l'enseignement musical exige un développement volontariste des liens entre l'enseignement spécialisé et l'en-



seignement général dispensé à l'école primaire, au collège et au lycée. Le programme « Musique à l'école » sera renforcé.

### Un effort accru en faveur des formations professionnelles

L'effort de développement des formations diplômantes dispensées par les CEFEDM sera poursuivi en 2000. Trop de professeurs de musique et de danse ne sont pas titulaires d'un diplôme d'enseignement. A vocation régionale ou interrégionale, les CEFEDM, actuellement au nombre de 8, ont pour mission de remédier à cette situation. La refiguration de deux nouveaux CEFEDM sera engagée en 2000 ; les CEFEDM existants verront leurs moyens renforcés.

### Encourager la création

En 2000, des moyens importants seront consacrés à la poursuite des réformes entreprises : accompagnement de la réforme de l'aide aux compagnies dramatiques ; poursuite de la réforme des contrats de décentralisation dramatique ; mise en place du programme des scènes conventionnées en élisant à ce label une cinquantaine de structures ; pluridisciplinarité accrue avec l'ouverture des scènes nationales à la musique et à la danse.

### Aménager et développer les lieux du spectacle vivant

En forte augmentation (+ 47,6 MF, soit + 21,9 %), les crédits d'investissement permettront de conforter la relance de la politique d'équipement dans les régions en partenariat avec les collectivités locales.

Parmi les principales opérations en cours peuvent être cités la restructuration du Cargo à Grenoble, l'aménagement de la scène

nationale de Nantes, de la Maison de la culture de Bobigny et des centres dramatiques régionaux de Lorient et de la Réunion et la réalisation du Zénith de Rouen. La politique de rénovation des établissements d'enseignement sera poursuivie, avec notamment la construction d'une nouvelle école de musique à Chambéry, celle d'un nouveau conservatoire à Strasbourg et la rénovation de l'Ecole nationale de musique de Pau.

### Le soutien économique aux secteurs du cinéma et de l'audiovisuel

Le compte de soutien géré par le Centre national de la cinématographie enregistre une croissance de 5,5 %. En recettes et en dépenses, il atteint 2,62 milliards de francs en 2000 contre 2,49 milliards en 1999. Cette augmentation est affectée de manière équilibrée à la section du cinéma (+ 55,3 MF) et à la section audiovisuelle (+ 81,7 MF).

Les crédits budgétaires destinés au cinéma et à l'audiovisuel s'élèvent, pour leur part, à 274,5 MF dont :

>> 218,9 MF pour les crédits d'intervention (titre IV). Ces dotations sont en hausse de 4 MF par rapport aux crédits prévus pour 1999.

>> 75 MF pour les investissements réalisés par l'Etat (titre V)

>> 48 MF pour les subventions d'investissement, dont 44 MF destinés à la poursuite du plan de restauration des films anciens. Ces dotations sont destinées à renforcer l'action du ministère de la culture et de la communication dans deux domaines principaux : le patrimoine et l'éducation à l'image.

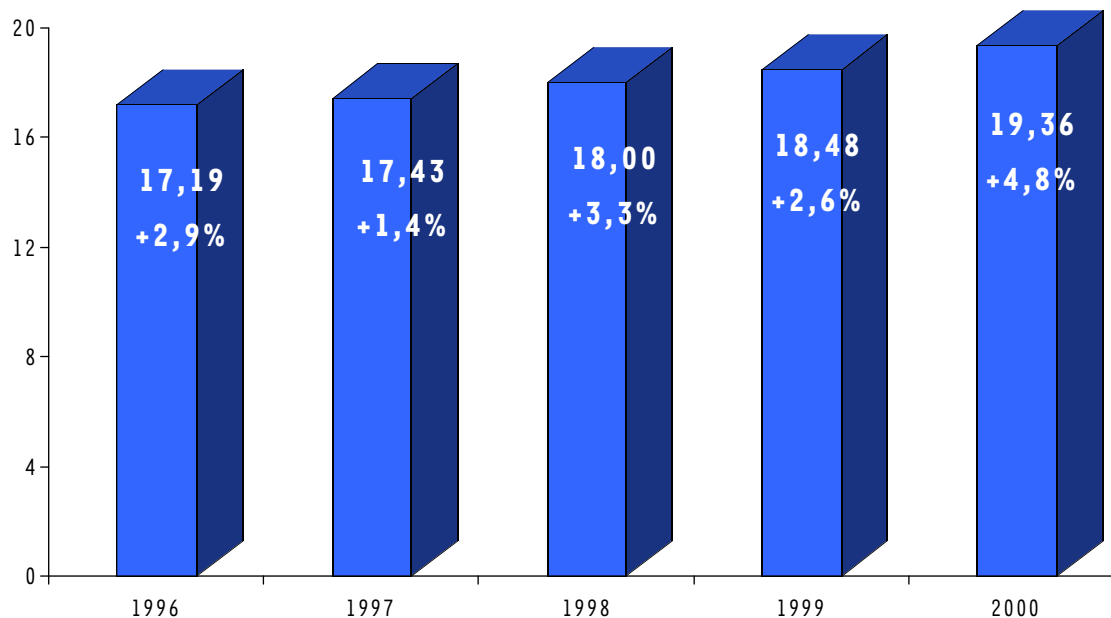
### La mise en oeuvre du projet de Maison du Cinéma

102 MF sont prévus pour le réaménagement du bâtiment de la « Maison du cinéma » Par ailleurs, des crédits nouveaux d'un montant de 5 MF permettront de poursuivre les acquisitions nécessaires à l'enrichissement des collections du futur Musée du cinéma.

2 MF supplémentaires seront accordés à l'éducation à l'image.

# BUDGET 2000 : AUDIOVISUEL

## Un budget de développement pour la première année de mise en œuvre de la réforme audiovisuelle



### EVOLUTION DU BUDGET DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

(en milliards de francs)

Le budget du secteur public audiovisuel pour 2000 marque une rupture profonde par rapport aux années antérieures.

#### 1,5 milliard de francs de ressources publiques supplémentaires

Rupture, en premier lieu, quant à l'évolution des ressources publiques : celles-ci augmentent de 1.499 millions de francs (+ 11,7 %), soit près de 4 fois plus qu'au cours des lois de finances 1998 et 1999, pourtant favorables au service public. Pour moitié, cette augmentation est assurée par la réintroduction structurelle de crédits budgétaires dans le financement du secteur public audiovisuel.

#### Un budget en hausse de 4,8 %

Rupture, ensuite, quant à l'évolution des moyens des chaînes. L'augmentation des concours publics ne se borne pas à compenser la réduction des recettes publicitaires. Des moyens substantiellement accrus sont dégagés pour le service public audiovisuel : outre la compensation intégrale de la baisse prévisible des recettes publicitaires,

la progression des ressources publiques va permettre un renforcement significatif des moyens destinés aux programmes.

Le budget des entités du secteur public audiovisuel augmente ainsi de 883 millions de francs (+ 4,8 %), soit près de deux fois plus que l'année précédente. Il enregistre la plus forte augmentation depuis 1996.

#### France 2 : + 7,6 % / France 3 : + 5,3 %

La baisse des recettes publicitaires s'accompagne d'une très forte augmentation des budgets des deux chaînes (de 405 millions de francs pour France 2 et de 307 millions de francs pour France 3).

Les autres sociétés bénéficient également d'une augmentation importante de leur budget : Sept-Arte (+ 3,7 %), La Cinquième (+ 3,1 %) et Radio-France (+ 2,2 %). L'augmentation du budget de RFO (+ 3,5 %) va permettre de rétablir l'équilibre financier de cette société, fortement mis à mal dans un passé récent. La stabilité du budget de l'INA recouvre la montée en charge d'un ambitieux plan de restauration des archives, qui donnera son plein essor à la vocation

patrimoniale de l'Institut. Compte tenu de la réduction de la subvention du ministère des affaires étrangères effectuée dès le commencement de l'exercice 1999, la stabilité apparente du budget de RFI recouvre en réalité une progression significative (+ 2,8 %).

#### A missions de service public réaffirmées, financement public majoritaire

La loi de finances pour 1999 avait marqué un coup d'arrêt à la croissance ininterrompue de la publicité dans le financement du service public audiovisuel. Le projet de loi de finances pour 2000 engage une mutation en profondeur de sa structure de financement : les ressources publiques représentent désormais 74 % du total de ses recettes, contre 69,4 % en 1999. Elles sont désormais majoritaires dans le financement de France 2 (59,1 % contre 48,7 % en 1999) ; la part de la publicité et du parrainage est réduite de 50 % à 40,1 %. La structure de financement de France 3 évolue également dans le bon sens (27,8 % de recettes procurées par la publicité et le parrainage en 2000 contre 32,6 % un an plus tôt).

#### Les conditions de la réforme audiovisuelle sont désormais réunies

Les conditions de la réussite de la réforme audiovisuelle sont réunies : majoration très substantielle des concours publics ; remontée des crédits budgétaires destinés à rembourser les exonérations de redevance décidées pour des motifs sociaux, en vue d'une compensation intégrale en 2001 ; accélération du rythme de progression du budget des chaînes, notamment en matière de programmes. A cela s'ajoute l'affectation au compte d'emploi de la redevance des crédits budgétaires relatifs au remboursement des exonérations, qui garantira la stabilité de cette source de financement.

#### Diminution dès 2000 de la durée de la publicité par heure et par écran

Grâce à l'évolution très favorable des concours publics, la durée de la publicité sur les antennes de France 2 et France 3 va, dès 2000, être réduite de manière conséquente : abaissement de 12 à 10 minutes de la durée maximale des messages publicitaires par heure glissante et plafonnement à 4 minutes de la durée maximale des écrans. Les cahiers des charges des deux chaînes seront prochainement modifiés en ce sens.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2000, les tunnels publicitaires vont donc, sinon disparaître, du moins être sensiblement raccourcis. En 2001, qui verra l'entrée en vigueur du projet de loi audiovisuelle adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, la durée maximale de la publicité par heure glissante sera fixée à 8 minutes.

#### Des engagements respectés

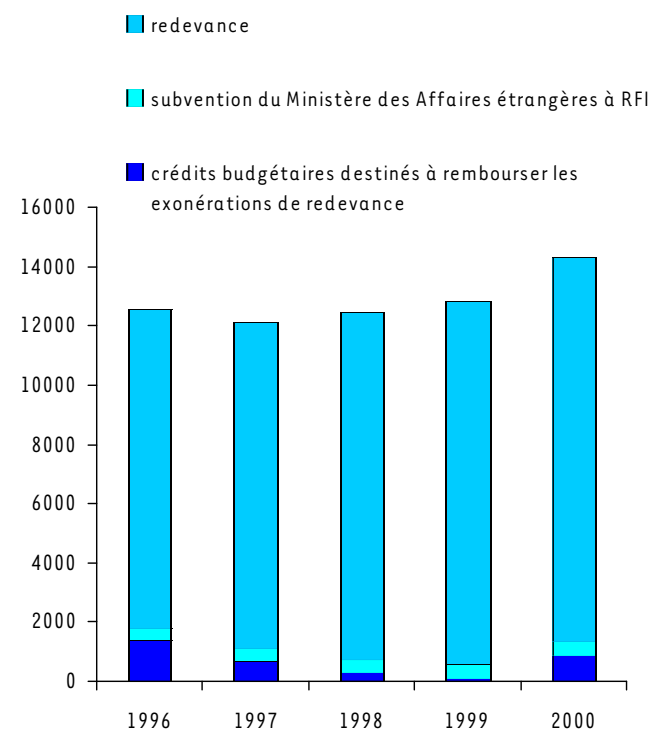
Conformément à l'engagement pris par la ministre, le coût de la réforme n'est pas supporté par le téléspectateur, ni par le contribuable, sous la forme d'une augmentation d'impôts ou d'un renoncement à une baisse d'impôts : s'agissant de crédits budgétaires, il est pris en compte dans le cadrage sur 3 ans (2000, 2001 et 2002) de l'évolution des dépenses de l'Etat (1 % en volume) arrêté par le Premier ministre.

Compte tenu par ailleurs des excellentes rentrées permises par la lutte contre l'évasion devant ce prélèvement, les tarifs de la redevance se borneront à augmenter en 2000, comme, déjà, l'année dernière, au rythme de l'inflation prévisionnelle (+ 0,9 %) ; le tarif correspondant à un poste couleur s'élèvera à 751 francs (contre 744 francs en 1999).

#### La réforme audiovisuelle en marche

Moins de publicité, plus de temps et des moyens accrus pour les programmes, un mode de financement plus conforme à des missions de service public réaffirmées, une moindre soumission des choix de programmation à des recettes publicitaires elles-mêmes aléatoires : la réforme audiovisuelle est en marche.

La télévision publique s'était épuisée dans une dépendance croissante à l'égard de la publicité. La réduction de la publicité et le « saut » quantitatif des moyens consacrés aux programmes en 2000 vont lui redonner un nouveau souffle indispensable à la reconquête des téléspectateurs.



**EVOLUTION DES CONCOURS PUBLICS**  
(en millions de francs)

## CHIFFRES-CLÉ DU BUDGET DU SECTEUR PUBLIC AUDIOVISUEL POUR 2000

**19 361 MF :** c'est le montant total du budget du secteur public audiovisuel. Il correspond à la somme des budgets des sociétés audiovisuelles publiques (et de l'INA). Il est en hausse de 4,8 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1999.

**883 MF :** c'est le montant de l'augmentation du budget du secteur public audiovisuel par rapport à la loi de finances initiale pour 1999. Il dépasse de beaucoup les augmentations intervenues dans le cadre des lois de finances initiales pour 1998 (+ 3,3 %) et 1999 (+ 2,6 %).

**1 499,3 MF :** c'est le montant des ressources publiques supplémentaires obtenues par Catherine Trautmann pour 2000. Cette augmentation est assurée pour moitié par l'augmentation du produit de la redevance (737,9 MF) et, pour l'autre moitié, par l'augmentation des crédits budgétaires destinés au remboursement des exonérations de redevance (761,5 MF). Conformément à l'engagement pris par la ministre devant le Parlement, cette dernière augmentation est très supérieure à la baisse des recettes publicitaires de France 2 et France 3 (572,7 MF).

**616,3 MF :** ce chiffre correspondant à la baisse des ressources propres des sociétés de l'audiovisuel public en 2000. Il est égal à la différence entre le montant de l'augmentation des ressources publiques affectées au financement du secteur public audiovisuel (1.499,3 MF) et celui de l'augmentation du budget du secteur public audiovisuel (883 MF). Pour une part minoritaire, l'augmentation des ressources publiques est destinée à compenser la baisse des ressources propres. Celle-ci a pour origine principale la diminution des recettes publicitaires de France 2 et France 3 liée à la mise en œuvre de la réforme audiovisuelle et, il convient de le souligner, aux résultats décevants enregistrés en matière d'audience sur la période récente (- 572,7 MF). Elle est aussi la conséquence d'une " opération-vérité " sur les autres ressources propres, régulièrement surévaluées dans le cadre des lois de finances annuelles.

**74 % :** c'est la part du financement du secteur public audiovisuel qui sera assurée par des ressources publiques en 2000. Elle enregistre une sensible augmentation par rapport à 1999 où elle atteignait 69,4 %.

**59,1% :** c'est la part des ressources publiques dans le financement de France 2 en 2000. Celle-ci augmente fortement par rapport à 1999, où elle était demeurée inférieure à la moitié des recettes de la chaîne. Les recettes de publicité et de parrainage ne représentent plus qu'une part minoritaire du financement de la chaîne (40,1 % contre 50 % en 1999).

**66,4 % :** pour près des deux tiers, le financement de France 3 est assuré par des ressources publiques. La part des recettes de publicité et de parrainage dans le financement de la chaîne recule de 32,6 % en 1999 à 27,8 % en 2000.

**900 MF (TVA comprise) soit 881,5 MF (hors taxe) :** c'est le montant des crédits budgétaires qui seront ouverts en 2000 afin de compenser les exonérations de redevance audiovisuelle décidées pour des motifs sociaux.

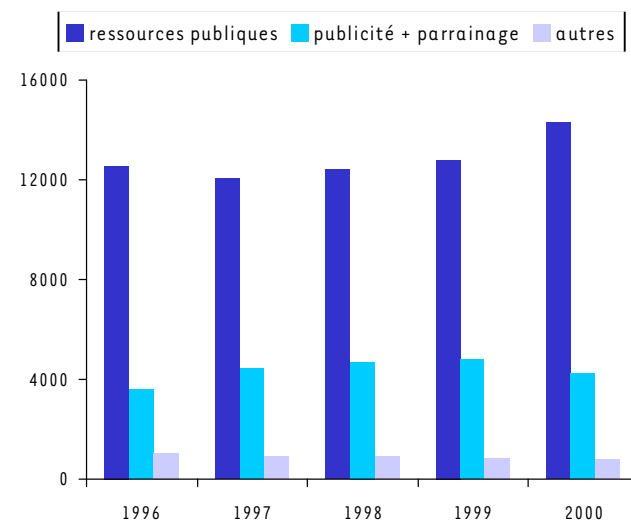
Cette augmentation marque une réintroduction structurelle des crédits budgétaires dans le financement du secteur public audiovisuel. Ainsi, les crédits budgétaires prévus pour 2000 représentent un peu plus du tiers de la compensation à effectuer.

Cette compensation des exonérations de redevance deviendra intégrale en 2001, année où entrera en vigueur le projet de loi audiovisuelle en cours d'adoption par le Parlement, qui en pose le principe.

**7 F :** c'est l'augmentation du tarif de la redevance correspondant à un poste couleur, qui sera porté à 751 francs en 2000. Comme, déjà en 1999, cette augmentation est calquée sur l'évolution prévisionnelle des

prix à la consommation (+ 0,9 %).

Outre une sur-compensation de la baisse des recettes publicitaires de France 2 et France 3 par des crédits budgétaires, la modestie de l'augmentation des tarifs de la redevance en 2000 est permise par la réduction du champ des exonérations et, plus encore, par les succès enregistrés par le service de la redevance en matière de lutte contre l'évasion devant ce prélèvement.



## EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC (en milliards de francs)

### LA CINQUIÈME ET LA SEPT/ARTE Enrichissement des grilles de programme

En 2000, les budgets de La Cinquième et de la Sept/Arte s'élèveront respectivement à 828,9 MF et à 1.078,2 MF, enregistrant ainsi des progressions de 3,1 % et de 3,7 % par rapport à la loi de finances pour 1999.

Le projet de loi de finances pour 2000 conforte ainsi la démarche stratégique de développement et d'organisation structurelle actuellement menée par La Cinquième et la Sept-Arte, qui prépare leur intégration, en tant qu'entité unique, dans le futur groupe des télévisions publiques.

### INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL Les moyens d'une vocation patrimoniale confirmée

En 2000, le budget de l'INA sera reconduit à un niveau identique à celui prévu par la loi de finances pour 1999, soit 658,2 MF.

Il permettra toutefois d'accompagner l'Institut dans son effort de modernisation des conditions d'exercice de ses missions.

Ainsi, sera poursuivi le processus d'informatisation et de numérisation de la chaîne d'exploitation des archives, qui permettra d'améliorer le service rendu aux diffuseurs et de conforter les ressources commerciales de l'INA.

un budget qui anticipe la réforme législative voulue par le gouvernement

- >> Baisse de la publicité
- >> Financement majoritairement public
- >> Moindre dépendance à l'égard des contraintes commerciales, pour de meilleures chaînes de service public
- >> Moyens accrus pour les programmes

Le budget 2000 marque une profonde rupture dans la structure de financement de France 2 et de France 3.

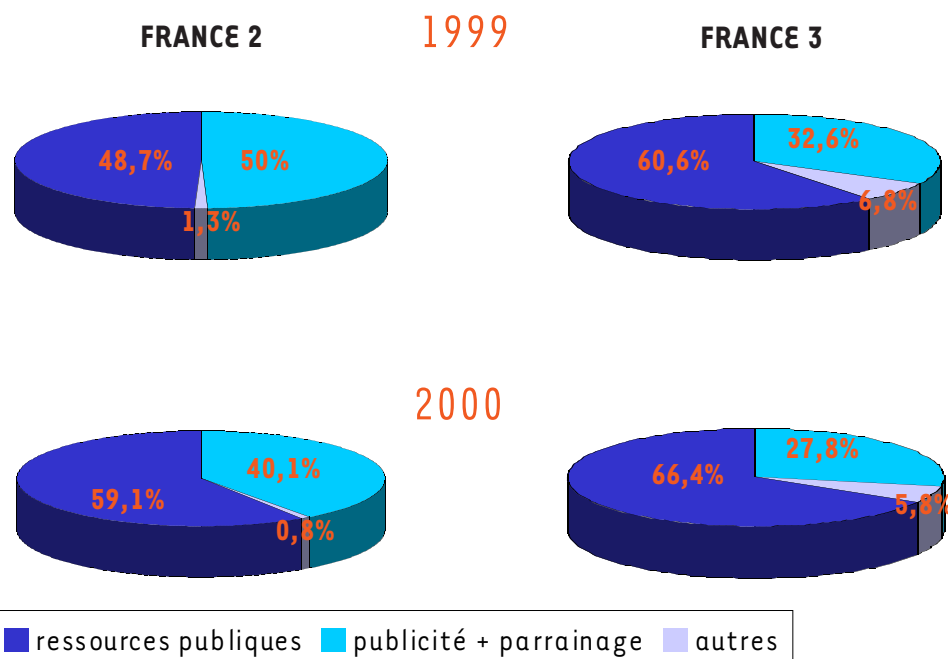
Cette évolution avait été amorcée dans le budget 1999, qui avait limité les recettes de publicité et de parrainage à 50 % du budget de France 2 (contre 51,1 % en 1998) et les avait stabilisées à 32,6 % du budget de France 3.

Le budget 2000 va beaucoup plus loin, en limitant la part des recettes de publicité et de parrainage à 40,1 % des ressources de France 2 et à 27,8 % de celles de France 3.

La progression des concours publics, qui atteint + 30,7 % pour France 2 et + 15,4 % pour France 3, compense la baisse des recettes publicitaires qu'entraînera la réduction de la durée de la publicité diffusée sur leurs antennes : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la durée maximale de la publicité sera abaissée de 12 à 10 minutes par heure glissante et la durée de chaque séquence publicitaire sera limitée à 4 minutes. Elle permet par ailleurs de mettre fin à la surévaluation récurrente des recettes commerciales autres que de publicité dans les lois de finances annuelles.

Elle procure enfin et surtout à France 2 et France 3 les moyens de leur développement, notamment en matière de programmes (fictions et sports pour France 2, cinéma et émissions régionales pour France 3). En 2000, les budgets des deux chaînes progresseront respectivement d'un peu plus de 400 MF (+ 7,6 %) et de 300 MF (+ 5,3 %).

## EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DE FRANCE 2 ET FRANCE 3 EN 1999 ET 2000



### RADIO FRANCE Un budget 2000 qui permet d'engager la modernisation de l'outil de production

Le budget de Radio France pour 2000 s'élève à 2.877,3 MF. Il enregistre une progression de 63 MF, soit +2,2%.

Cette évolution se situe en continuité avec celle des deux précédentes lois de finances. Au total, depuis 1998, les moyens accordés à Radio France auront progressé de quelque 180 MF. L'augmentation des moyens destinés à Radio France prend en compte une structure de coûts par nature moins dynamique que celle des chaînes de télévision (absence d'investissements dans la production cinématographique et audiovisuelle ; droits sportifs moins élevés).

Les moyens supplémentaires dont bénéficiera Radio France en 2000 vont permettre d'engager une nouvelle étape du chantier stratégique de la modernisation de son outil de production, tout en développant les services associés innovants.

Cet effort budgétaire en faveur du plan de numérisation de Radio France a vocation à être poursuivi dans le cadre des prochains exercices budgétaires.

### RÉSEAU FRANCE OUTRE-MER Un budget de redressement

Le budget de Réseau France Outre-mer (RFO) pour 2000 s'élèvera à 1.296,1 MF.

L'augmentation du budget de RFO pour 2000 a pour objet de prendre en compte l'incidence des augmentations de charges intervenues depuis 1997 au-delà des lois de finances annuelles, qui, eu égard à leur ampleur, ont conduit à faire apparaître un déficit structurel.

Cette prise en compte n'est toutefois que partielle, un important effort d'économies étant mis en oeuvre par RFO, en concertation étroite avec ses autorités de tutelle, afin de corriger la dérive des charges intervenue à compter de 1997 et réajuster l'évolution des dépenses de la société dans une trajectoire compatible avec les objectifs généraux que s'assigne le gouvernement en matière de financement du secteur public audiovisuel. La démarche de maîtrise des charges engagée par RFO et la progression des concours publics à RFO prévue dans le cadre du projet de loi de finances pour 2000 permettent d'entrevoir un retour à l'équilibre d'exploitation.

### RADIO FRANCE INTERNATIONALE Apparente stabilité

Le budget de Radio France internationale (RFI) pour 2000 s'élèvera à 745,2 MF.

S'il n'enregistre pas de progression par rapport à la loi de finances initiale pour 1999, il marque en fait une augmentation de 20 MF (+2,8%) par rapport à 1999 : en effet, peu de temps après le commencement de la gestion 1999, le ministère des affaires étrangères avait réduit de 20 MF sa subvention d'exploitation à RFI, en choisissant de consacrer au développement de la télévision extérieure une partie de l'économie liée à l'allègement du dispositif de diffusion en ondes courtes intervenu en 1998. Les moyens supplémentaires dont bénéficiera RFI par rapport à 1999 lui permettront notamment d'assumer les coûts liés à la modernisation des modalités de diffusion de ses programmes (Worldspace) et au renforcement de sa diffusion en direction des zones de conflits (Balkans).

# BUDGET 2000 : PRESSE

## Un soutien renouvelé en faveur du pluralisme et de la modernisation

En 2000, le dispositif de soutien à la presse écrite connaîtra un renforcement très sensible : les aides directes augmenteront de 3,2 %, quand les dépenses de l'Etat, prises globalement, évolueront simplement comme l'inflation prévisionnelle (+ 0,9 %).

Elles s'élèveront en effet, en 2000, hors coût des abonnements de l'État à l'Agence France Presse, à 260,80 MF. Si l'on tient compte de ces abonnements (607,44 MF en 2000 contre 600,24 MF en 1999, soit + 1,2 %), les aides à la presse s'élèveront à 868,24 MF, en progression de 1,8 % par rapport à 1999, hors le compte d'affectation spécial du fonds de modernisation des quotidiens et assimilés.

Déjà sensible en 1998 et 1999, la priorité accordée à la presse d'information politique et générale, et particulièrement à la presse quotidienne, répond aux difficultés que rencontre cette dernière, à la nécessité d'une présence accrue dans le secteur du multimédia, ainsi qu'à la contribution particulière qu'elle apporte au débat démocratique.

### Augmentation de 2% de l'aide au portage des quotidiens

L'aide au portage des quotidiens, qui enregistre une augmentation de 2%, est portée à 50,5 MF. En 1999, 59 titres ont bénéficié de cette aide : 7 quotidiens nationaux, 30 régionaux et 22 départementaux. Aux termes du décret du 6 novembre 1998, la dotation est répartie pour un quart en fonction du nombre d'exemplaires portés, et, pour les trois autres quarts, en fonction de la progression de ce nombre au cours des deux dernières années. Cette clé de répartition permet d'aider prioritairement les journaux qui réalisent des efforts de prospection destinés à leur permettre de gagner de nouveaux lecteurs.

### Augmentation des fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires et à la presse hebdomadaire régionale

Les fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires ou de petites annonces, et à la presse hebdomadaire régionale progressent en 2000 dans des proportions comprises entre 3,7 % et 33 %. En trois ans, la dotation de ces trois fonds, pris globalement, aura augmenté de près de 26 %.

L'accent sera mis, en 2000, sur le fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires, dont la dotation s'élèvera à 26,6 MF (contre 20 MF en 1999).

### Le fonds de remboursement des charges de fac-similé sera doté de 6,5 MF en 2000

Il a pour objet de favoriser l'impression en province des quotidiens nationaux, ce qui va dans le sens de la décentralisation et d'une meilleure gestion des centres d'impression.

En 1998, les crédits du fonds n'ont été que partiellement consommés. Il en sera vraisemblablement de même en 1999, ce qui explique la légère diminution apportée à sa dotation en 2000.

### Stabilité des crédits correspondant au remboursement à la SNCF des réductions de tarifs accordées aux sociétés de messageries

Les crédits correspondant au remboursement à la SNCF des réductions de tarifs accordées aux sociétés de messageries sont stables (101 MF contre 102 cette année) ; cette aide fait actuellement l'objet de réflexions qui devront être finalisées une fois achevés les travaux de la mission relative à la distribution de la presse.

### Le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger verra sa dotation augmenter de 4,5 %

Il passe de 22 à 23 MF. Ces moyens supplémentaires seront affectés aux aides directes aux éditeurs qui consentent des efforts pour maintenir ou développer leur présence à l'étranger.

### Le fonds d'aide aux investissements multimédia sera, comme les deux années précédentes, doté de 15 MF

Le fonds d'aide aux investissements multimédia, géré conjointement par l'I.F.C.I.C. et le S.J.T.I.C. sera doté de 15 MF. Depuis sa création en 1997, 54 projets ont été aidés pour un total de près de 40 MF, dont en moyenne un quart en subventions et trois quarts en avances remboursables. Il n'est pas apparu nécessaire d'augmenter les crédits de ce fonds au moment où la presse quotidienne a la faculté de se tourner, pour la réalisation de ce type d'investissements, vers le fonds de modernisation créé par la loi de finances pour 1998.

### Le fonds de modernisation

Ce fonds est alimenté par une taxe sur certaines dépenses de publicité hors média fixée au taux de 1 %. L'an dernier, les fonds collectés se sont élevés à 140 MF environ. Cette année, ils devraient dépasser 150 MF. Les crédits non-utilisés en 1998 ont été automatiquement et intégralement reportés sur 1999.

Après une concertation approfondie avec les représentants des familles de presse bénéficiant des concours du fonds, le décret précisant ses modalités d'organisation a été publié au printemps dernier et une première réunion du comité d'orientation est intervenue le 18 juin. Les premières aides viennent d'être notifiées aux 37 éditeurs concernés.

## PUBLICATION

### La culture des sentiments

Dans cet ouvrage de la collection *Ethnologie de la France*, Dominique Pasquier, chercheur au CNRS, s'interroge sur la place de la télévision dans la vie des adolescents : comment se constituent leurs relations à l'écran ? Quels liens établissent-ils avec les personnages imaginaires des séries qu'ils regardent ? A la suite d'une enquête minutieuse, Dominique Pasquier montre que les enfants et les adolescents, ni dupes, ni dupés, ni passifs, ni manipulés, utilisent la fiction comme une expérience du monde et ses personnages comme des modèles de vie.

La culture des sentiments. L'expérience télévisuelle des adolescents. Ed. de la Maison des sciences de l'homme.

232 pages, 120 francs.

Diffusion CID

131 Bld Saint-Michel, 75005 Paris

## LES ACTES DES ENTRETIENS DU PATRIMOINE

Cet ouvrage rassemble les textes des interventions prononcées lors des *Entretiens du patrimoine* de novembre 1998, sous la présidence de Régis Debray. Au cours de ce colloque, les participants étaient invités à s'interroger sur l'idée de « monument », sur la banalisation de la notion de patrimoine, sur la disparition des sujets à « monumentaliser ».

Les actes des Entretiens du patrimoine. Ed : Fayard.

440 pages, 190 francs.

Coll : Editions du patrimoine

## COLLOQUE

### L'accès à la culture, un défi pour les villes en Europe

14 >> 15 octobre 1999 à Lille

Miser sur la culture pour donner à une ville un rayonnement et une attractivité n'a de sens que si la population se sent très largement concernée et peut à sa manière contribuer à la vie culturelle de la cité. Dépasser les limites actuelles posées à l'accès à la culture et à la production artistique, est une priorité pour beaucoup de villes. Les débats organisés vont permettre d'échanger des points de vue, des expériences.

Renseignements :

Observatoire des politiques culturelles  
1, rue du Vieux Temple, 38000 Grenoble  
téléphone : 04.76.44.33.26  
télécopie : 04.76.44.95.00

## DES ÉCHANGES DE MUSICIENS DE JAZZ

### Opération Jazz Calation

L'association des festivals innovants en jazz et musiques actuelles (AFIJMA) est à l'origine de cette opération en direction de l'Autriche. Son principe est de permettre à des formations françaises de jazz, peu connues à l'étranger, de se produire dans des festivals ou lieux de diffusion en Autriche, et, parallèlement, d'enrichir les programmations des festivals du réseau AFIJMA par l'accueil de groupes autrichiens. Cette opération, lancée en 99 doit se poursuivre en 2000 et 2001.

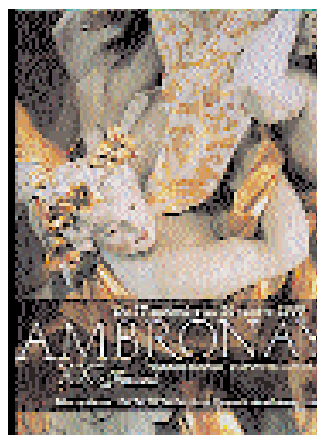
Renseignements :

AFIJMA, 22 rue de Picardie  
75003 Paris.

Téléphone : 01.40.27.81.00.

Télécopie : 01.40.27.81.80.

Mél : contact@afijma.asso.fr



Egid Quirin Asam. L'assomption de la Vierge Marie. *Détail. 1723.*  
Photo : Achim Bednorz

## 20<sup>e</sup> FESTIVAL D'AMBRONAY

17 sept >> 16 oct

*Musique baroque, Europe des lumières*, est au programme de ce festival de musique ancienne. Quatre fins de semaines avec un riche menu : des éclats du baroque ibérique au temps de Velasquez aux grands motets lorrains pour la cour de Louis XIV.

Par ailleurs, l'Académie baroque européenne d'Ambronay, qui oeuvre pour la formation et l'insertion de jeunes artistes d'origine, de culture et d'expérience diverses donne cette année *Samson* de G.F. Haendel sous la baguette de Ton Koopman.

Un forum est organisé sur le thème : *Quelle Europe pour la musique ancienne ?*

Renseignements : 04.74.38.74.04.

Site internet : www.fest-ambronay.com



## International REGARDS SUR LA CULTURE UKRAINIENNE

Pendant un mois, la France va vivre à l'heure de l'Ukraine. A Paris et en régions, les curieux vont découvrir un panorama de la culture ukrainienne dans ses aspects les plus divers : arts plastiques, musique, théâtre, littérature et cinéma. Un moment privilégié pour aller à la rencontre de cette culture, pour se laisser séduire par son caractère slave, hérité de la période de la Rouss' kievienne, par son humour incarné par l'esprit d'Odessa ou encore par l'œuvre de Nicolas Gogol.

L'Ukraine connaît une véritable « renaissance » de la création, comparable dans sa vitalité et dans sa richesse à ce que furent les années 20 à Kiev : une nouvelle génération d'artistes émerge, donnant un nouveau souffle à la vie culturelle du pays. Depuis le début des années quatre vingt dix, les jeunes créateurs ukrainiens éprouvent le besoin de s'ouvrir au reste du monde. Tournés vers l'Europe mais conservant des liens avec la culture russe, ils explorent de nombreux champs de la création artistique.

L'Ukraine est aussi riche des différentes communautés qui la composent et qui jouent un rôle particulièrement dynamique dans la vie culturelle du pays. La renaissance de la culture tatare en Crimée, la persistance de la culture russe et l'influence de l'Europe centrale sont venues compléter le visage si singulier et si riche de l'explosion créative qui caractérise ces dix dernières années.

Cette saison ukrainienne est organisée par les ministères français de la culture et de la communication (DAI) et des affaires étrangères (AFAA), avec la collaboration de l'ambassade d'Ukraine en France.

15 septembre >> 15 octobre 1999

Renseignements : 01.40.15.37.55

## RENCONTRE, FORMATION

### La place de la culture dans les contrats de ville des années 2000

1er octobre 1999

Organisée par la DRAC Picardie, cette rencontre vise à sensibiliser les élus et les responsables culturels des collectivités locales à l'importance d'intégrer et de développer le volet culturel dans les contrats de ville à venir.

Renseignements : DRAC Picardie,  
03.22.97.33.01 ou 03.22.97.33.32

# PARI THÉÂTRAL RÉUSSI POUR ROBIN RENUCCI EN HAUTE-CORSE



Robin Renucci. Photo Danielle Peccoux

Ce fut l'un des projets les plus originaux de l'été : au cœur de la montagne corse, dans la vallée du Giussani, le comédien Robin Renucci a monté la 2<sup>e</sup> édition des Rencontres internationales de théâtre de Haute-Corse qu'il a fondées. Dans l'esprit de l'éducation populaire, il s'agit d'accueillir de nombreux stagiaires amateurs et professionnels qui s'initient mutuellement aux pratiques théâtrales et participent à la création de spectacles. Et le succès a été à la mesure des espoirs de Robin Renucci : stagiaires plus nombreux, budget qui triple presque, grand succès public : il a redonné vie à ces cantons en voie de désertification.

**Lettre d'information :** Robin Renucci, la réalisation des Rencontres théâtrales dans quatre villages de Haute-Corse semble relever de la gageure. Dites-nous ce qui vous a poussé vers ce lieu, vers ce public ?

**Robin Renucci :** Cette région est la terre de mes ancêtres et de

mes racines. Il existe une grande tradition culturelle qui ne demandait qu'à être ravivée; la population a longtemps été sevrée de toute diffusion en matière de spectacles vivants. C'est parce qu'il y avait le désir et l'attente de la part du public que les Rencontres ont trouvé tout naturellement leur place. De plus, les conditions sont idéales : le Parc régional de Corse est un véritable amphithéâtre et l'infrastructure existante très propice : un ancien collège du début du siècle désaffecté depuis 30 ans permet l'accueil de plus de 100 participants ; par la route, l'Ile Rousse est à une demi-heure, Bastia à une heure, ce qui facilite l'accès à un public divers, local et touristique. Toutes les données sont réunies pour la mise en place d'un pôle international destiné à la formation aux métiers du spectacle, à la diffusion dans le cadre d'un développement durable et dans le respect de l'environnement.

**L I :** Formation de jeunes comédiens venus de multiples pays, participation de la population locale, réalisation de nombreux spectacles, les Rencontres sont à l'intersection de tout cela. Comment sont-elles organisées ?

**RR :** Ces rencontres ne sont pas un festival, mais avant tout un espace de création et de formation de haut niveau visant à s'étendre tout au long de l'année. Elles sont le fruit d'un travail en étroite collaboration avec la population locale. Rapidement, elles ont trouvé écho tant auprès

des institutions, des participants que du public. C'est ainsi que pendant les mois de juillet et d'août la micro-région a accueilli des acteurs et techniciens venus de Finlande, d'Italie, du Portugal, des Etats-Unis, et de toutes les régions de France. Ils sont dirigés par une vingtaine de metteurs en scène internationaux. C'est avant tout l'envie de partager les langues et les patrimoines qui a donné cette formidable énergie aux quelques 200 participants dont 1/3 de Corses pour créer les 28 spectacles et offrir plus de 60 représentations. Avec le soutien de l'Adami, le spectacle *Le mariage de Figaro* de Beaumar-

chais mis en scène par Pierre Vial est parti en tournée dans l'île. L'expérience est à renouveler et à développer pour créer de nouveaux publics, contribuer à l'émergence de nouveaux talents et favoriser l'insertion professionnelle.

**L I :** D'un budget global de 700 000 francs pour la première édition, vous êtes passé à 1,7 MF pour la seconde édition. D'où vient à votre avis l'important succès que vous rencontrez ?

**RR :** Les partenaires multiples qui nous soutiennent, retrouvant tant au niveau départemental, régional, national, qu'europpéen des critères de sélection qui correspondent au développement recherché dans ces zones rurales en voie de désertification ; nous avons par exemple cette année bénéficié de l'aide du programme européen Kaléïdoscope pour un montant de 460 000 francs. C'est l'authenticité et les particularités du contenu de cette action en matière de rayonnement culturel et de cohésion sociale qui ont permis la réunion de ces énergies. A moyen terme, et dans le cadre du prochain contrat de plan entre l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse, le projet de l'Association est de se voir dotée d'un théâtre de proximité et de réhabiliter le lieu d'hébergement pour un fonctionnement permanent.



\* ARIA  
Association des Rencontres  
Internationales Artistiques  
20259 Pioggiola